

## delai pour demander un prejudice moral

## Par floissa, le 14/01/2012 à 17:45

bonjours, je vous écrit car il y a 17 ans je n avais que 11 ans mon père est decés d un accident de la route, ma mère a l'époque avait porter plainte celle-ci a été classer sans suite. Pendant plusieurs année j'ai essayer de recuperer le proces verbal mais je n y arrivais pas aujourd hui je l ai et je voulai savoir si je peux demander des prejudice moraux. Car a l'epoque personne n a informer ma mere qu'elle y avais droit. ne croyer pas que je fais cela pour l'argent mais pour moi c'est une facon de faire payer celui qui a tuer mon pere. merci

## Par BAERTHELE, le 15/07/2012 à 20:55

La prescription est de 10 ans à compter de votre majorité.